Le soldat de Mellionnec fusillé en 14, réhabilité en 33

Il est l'un des seize soldats des Côtes-d'Armor qui fut fusillé pour l'exemple durant la Première Guerre mondiale. François-Marie Laurent, de Mellionnec, a été réhabilité en 1933.

OF 10-11-23

L'histoire

François-Marie Laurent, cultivateur à Mellionnec, non loin de Rostrenen, a 29 ans quand, le 2 août 1914, survient la mobilisation générale. Ce père de deux enfants, une petite fille de 2 ans et un garçon de 8 mois, est affecté au sein du 247e Régiment d'infanterie. Et rejoint donc les champs de bataille dans la Marne.

Le 2 octobre 1914, le soldat centre-breton est blessé par balle à la main gauche, alors qu'il est en première ligne à Souain. Autorisé à se rendre au poste de secours, il est évacué vers l'hôpital de Châlons. Examiné par un médecin, François-Marie Laurent est accusé de **« mutilation volontaire »**. Traduit devant le Conseil de guerre, le jeune père de famille est condamné à mort. Il est fusillé le 19 octobre 1914. **« Son langage était celui des Celtes antiques : il ignorait la langue de cette France qu'il défendait »**, écrit Henry Jouneaux, dans *Ouest-Eclair* en août 1934. Il n'a donc pas pu se défendre devant le Conseil de guerre.

Le 5 août 1934, la foule a rendu hommage à François-Marie Laurent, lors de la cérémonie officielle de réhabilitation, à Mellionnec.

| PHOTO : ARCHIVES LOÏC DOUMER

Considéré comme un déserteur

« Sa femme et ses deux enfants n'ont pas eu la vie facile, livre Marie-José Fercoq, la maire de Mellionnec, qui connaît parfaitement cette histoire. **À l'époque, François-Marie a été perçu comme un déserteur, un traître à la nation. »** D'ailleurs, durant des années qui ont suivi sa mort, François-Marie Laurent sera consigné comme **« non mort pour la France »** et son nom ne figurera pas sur le monument aux morts communal. **« Sa famille a vécu dans une véritable misère »**, poursuit l'édile.

« Une campagne a été menée dès la fin des hostilités, notamment par sa famille, explique Édouard Le Moigne, vice-président de la Libre Pensée des Côtes-d'Armor. **Fait rarissime, une autopsie du cadavre a été effectuée. Et les médecins experts ont convenu que sa blessure ne pouvait pas être imputée à un acte volontaire. »**

Jugement annulé en décembre 1933

Le 9 décembre 1933, la Cour spéciale de justice militaire annule le jugement du Conseil de guerre de 1914. François-Marie Laurent est réhabilité. **« Ce sera la gloire de Louis Plateau, de la direction de l'Union fédérale, d'avoir prouvé son innocence »**, écrit Henry Jouneaux, au lendemain de la cérémonie de **« réparation solennelle »** qui se tient le 5 août 1934, à Mellionnec.

Ce jour-là, plus de 2 000 personnes sont rassemblées devant le monument aux morts sur lequel le nom de François-Marie Laurent est gravé en lettres dorées. En présence de sa femme et de ses deux enfants, alors âgés d'une vingtaine d'années.

Il fut l'un des seize fusillés pour l'exemple des Côtes-d'Armor. Des morts auxquels plusieurs organisations, dont la Libre Pensée des Côtes-d'Armor, rendent hommage le 11 novembre, depuis plusieurs années déjà, à Mellionnec. L'occasion pour Édouard Le Moigne de souligner : **« Un projet de loi réhabilitant les 639 fusillés a été voté en première lecture par l'Assemblée nationale. Le passage au Sénat en seconde lecture devrait intervenir sous peu »**. Ce qu'il ne manquera pas de rappeler, ce vendredi 11 novembre, lors de la cérémonie prévue à 11 h.